

Plan général de classement
des Archives cantonales vaudoises

Toutes les entrées opérées dès le 1er janvier 1996 sont régies désormais par le nouveau plan de classement. Celles qui n'ont pas reçu de cote avant le 31 décembre 1995 sont intégrées également au nouveau plan de classement.

Des listes récapitulatives de toutes les cotes utilisées ont été régulièrement établies tant pour des questions de gestion que pour des stratégies organisationnelles. L'attribution des cotes de provenance, de gestion et topographiques est contrôlée intégralement par l'informatique.

La norme descriptive ISAD (G) a été introduite en 1996. Elle s'est appuyée sur les applications métier, BASIS-Plus et, depuis 2008, sur scopeArchiv. La base de données est désignée sous l'acronyme DAVEL depuis 2006.

Le plan de classement général est intégré à la description dans DAVEL, qui est en ligne sur Internet depuis septembre 2010.

Sections du plan de classement général des Archives

- A Epoque savoyarde et épiscopale
- B Epoque bernoise
- C Parchemins et papiers
- D Notaires
- E Mouvement de la population
- F Terriers
- G Cadastrés et plans

H	Période de l'Helvétique
J	Affaires fédérales
K	Archives officielles dès 1803, entrées avant 1985
L	Fonds spéciaux
M	Sceaux et moulages
N	Archives para administratives
O	Affiches et placards
P	Archives privées
Q	Imprimés
R	Reproductions
S	Archives officielles dès 1803, entrées dès 1985
T	Photographies
U	Films
V	Sons
W	Documents numériques
Y	Documentation
Z	Instruments de recherche

Evolution depuis décembre 1995¹

Le cadre de classement des Archives a reçu dès le 1er janvier 1996 les sections nouvelles suivantes : N, O, QA-QZ, RA et RB, RMS, SA, SB et SC, T, U, V, W, Z. La section P 1000 a été ouverte le 1^{er} septembre 2002, la sous-section SD est effective depuis le 1er janvier 2003, alors que la section P 2000 a été créée le 20 septembre 2003. Plusieurs sous-sections de la section Q ont été fermées ou démantelées en mars 2003.

En 2006, les sections désignées antérieurement Q, R, RM ont été redéfinies nouvellement de manière à pouvoir intégrer des apports spécifiques. Une grande partie des collections de la section Q a été fermée et démantelée. Le contenu du fonds P Communes constitué par les ACV est encore à préciser..

En 2008, le plan de classement a été entièrement revu pour être intégré dans l'arborescence de DAVEL. Les sections et sous sections du plan de classement sont devenues des niveaux de description distincts au-dessus des fonds. La hiérarchie a été réaménagée pour inclure des entités qui étaient tenues en dehors du plan de classement ("Sections hors plan de classement"). Ainsi les Dossiers généalogiques et les Dossiers héraldiques ont été rattachés à la nouvelle section Documentation (Y) comprenant, entre autres, la base de données Armoiries et le fichier héraldique. Certaines sections sont devenues de simples fonds à l'intérieur d'une section ou d'une sous-section, c'est notamment le cas des Parchemins et papiers de l'Inventaire blanc (IB) placés sous la section des Parchemins et papiers (C), des Dossiers ATS incorporés à la section des Archives privées (P) ou encore des AMH qui ont passé de l'état de section à celui de fonds subordonné à la sous section K IX (Département des travaux publics). Pour les archives électroniques, la section WW prévue en 2006, mais encore vide, ne figure pas dans l'arborescence de 2008.

En 2012, lors de l'importation de leurs données d'inventaires dans DAVEL, les collections de dossiers généalogiques et héraldiques ont reçu respectivement les cotes Y Dos gen et Y Dos her, dont le préfixe Y marque leur appartenance à la section Documentation.

¹ Sur l'origine et les changements du plan général de classement des Archives, voir Gilbert COUTAZ, « Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915 : ses origines et ses développements. Deux siècles d'histoire institutionnelle », dans *Archives cantonales vaudoises. Rapport d'activité 2010*, Chavannes-près-Renens, 2011, pp. 37-139.

Typologie des sections

Hormis les sections héritées des plans de classement antérieurs (sections A à J), il y a deux catégories de sections définies par les critères de provenance et de conservation.

a) critères de provenance

Les documents sont distingués selon qu'ils appartiennent à des fonds d'archives officielles (sections K, S, SA, SB, SC et SD), d'archives para administratives (N) et d'archives privées (P alphabétique, PP numérique). Les sections P 1000 et P 2000 sont à mettre en relation surtout avec des fonds de provenance privée.

Les archives para administratives désignent les fonds d'archives semi-publiques, à savoir celles d'associations, d'institutions, de comités d'organisation, de fondations, etc., auxquels l'Etat de Vaud apporte son soutien financier ou dans lesquels ses représentants siègent.

Les archives du Grand Conseil sont distinguées de celles du Conseil d'Etat et des départements; elles forment désormais un fonds indissociable.

Les archives de l'Ordre judiciaire reçoivent pour la première fois leur propre cote.

b) critères conservatoires

En fonction de leurs critères externes et des conditions spécifiques de conservation et d'entreposage, les documents des sections N, P, PP, SA, SB, SC et SD sont placés dans les sections de supports spéciaux O (affiches et placards), T (photographies), U (films), V (sons), W (documents numériques). Les sections C, F, G, M et R avaient déjà imposé dans l'ancien plan de classement les critères externes comme principe de classement, les cotes sont dites alors "cotes de gestion".

Publication

Le plan général de classement est publié en ligne dans la base DAVEL, <http://www.davel.vd.ch/archivplansuche.aspx> sur le site des Archives, <http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantoniales/fonds-et-collections/classement/>

et dans le dossier thématique du Rapport d'activité 2010 des Archives cantonales vaudoises (voir note 1), pp. 97-122.